

Non, la réforme des retraites ne réduira pas les inégalités femmes hommes !

L'un des arguments les plus souvent utilisés par les promoteurs du régime unique par points est qu'il améliorerait la situation des femmes à la retraite. Or l'Institut de la Protection Sociale (IPS) a publié un rapport pointant les impacts négatifs du projet qui conduirait de fait à « une baisse de retraite programmée pour de nombreuses femmes ».

Les inégalités de retraite d'aujourd'hui sont le reflet des inégalités professionnelles d'hier. Elles sont aussi le miroir des écarts salariaux persistants entre les femmes et les hommes. Elles ont des carrières plus heurtées avec des rémunérations moyennes plus basses. Elles sont surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel, qui est trop souvent subi. Or avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse ; toutes les périodes « creuses » diminuent donc le montant final de la pension.

Par ailleurs, le système actuel prévoit des mécanismes de solidarité liés aux droits familiaux (notamment la majoration de durée d'assurance et de pension pour enfant) qui seraient largement revisités. Selon l'IPS, dans la majorité des cas, le nouveau dispositif envisagé (5% de majoration par enfant) serait moins favorable que les règles actuelles. FO avait déjà mis en garde contre la suppression de la majoration de durée d'assurance, de la bonification de 10% pour chacun des parents au 3^{ème} enfant ainsi que des conséquences de l'âge pivot à 64 ans (et donc la décote qui y est liée). À cela s'ajoute une réduction de l'accès à la pension de réversion pénalisant, là encore, majoritairement les femmes qui représentent 93% des bénéficiaires.

Pour FO, des améliorations peuvent être apportées dans le cadre des régimes actuels. Et c'est là qu'il convient d'agir pour qu'au moment de liquider leur retraite, les femmes bénéficient de conditions de départ plus satisfaisantes qu'aujourd'hui. Ainsi, si l'égalité entre les femmes et les hommes constitue réellement la grande cause nationale de son quinquennat, FO lui rappelle ses revendications, seules à même d'améliorer le système actuel :

- le retour à la prise en compte des 10 meilleures années de revenus pour la détermination du salaire annuel moyen,
- la prise en charge par les employeurs du complément de cotisations salariales et patronales «retraite» pour chaque contrat de travail conclu à temps partiel,
- la majoration des heures complémentaires à un taux de 25%,
- le choix de la répartition des trimestres d'éducation des 4 aux 18 ans de l'enfant,
- le bénéfice de la pension de réversion aux couples ayant conclu un PActe Civil de Solidarité,
- la revalorisation de la pension de réversion à hauteur de 60% de la retraite du défunt, et ce sans condition de ressources !

Paris, le 3 décembre 2019

Contacts :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du
Développement durable**

✉ bclicq@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.53